

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 25 juin 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

19 juin 2024

Date d'affichage:

19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Objet: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FRANCE ÉTHIOPIE - DE_2024_32

Le maire rappelle aux conseillers qu'une exposition aura lieu dans la salle polyvalente de la commune du 1er au 12 juillet 2024.

Cette exposition, organisée par l'association France Éthiopie Corne de l'Afrique, se nomme « Lucy, empreintes » et portera sur l'australopithèque Lucy, découverte il y a 50 ans.

Afin que la commune participe aux frais de déplacement, d'hébergement du personnel organisant cette exposition, l'association demande une subvention.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 000.00 € à l'association France Éthiopie Corne de l'Afrique,

DÉCIDE de procéder à des virements de crédits comme suit :

- de l'article 60633 « Fournitures de voirie » à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations » : 500.00 € ;

- de l'article 61521 « Entretien terrains » à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations » : 500.00 €.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 / 06 / 2024
et publié ou notifié
le 27 / 06 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

